

Smictom de la région de Saverne

Procès-verbal du Comité Directeur

Mardi 12 mai 2026

Installation de la nouvelle mandature 2026-2032

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT

DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE

10, rue du Zornhoff - 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU

COMITE DIRECTEUR DU 12 MAI 2026

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres absents excusés : 3

Membres ayant donné procuration : 2

Sous la présidence de Joseph CREMMEL, Maire d'Otterswiller, délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, étaient présents :

Communauté de communes Hanau La Petite Pierre

DANNER Alain, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, KRAPFENBAUER Marc, KRIEGER Bernard, SCHMITT René, SPACH Thierry, WAGNER Etienne, WALTER Laurent,

Communauté de communes Pays de Saverne

BURCKEL Mélanie, CREMMEL Joseph, ESTEVES Christine, FAESSEL Cédric, GUTH Julien, HITTINGER Denis, KOPP Audrey, LAMBOUR Christophe, MARCEL Damien, MUCKENSTURM Jean, MULLER Elisabeth, OBERLE Carine, SCHNITZLER Nadine, STEVAUX Yves.

Communauté de communes Mossig Vignoble

VIARD Jacqueline.

Assistait en outre à la séance :

M. MARIE Laurent - Directeur Général des Services.

Etaient absents ayant donné procuration :

M. HOERTH Jean-Michel donne procuration à SCHMITT René,

Mme LAFONT Mathilde donne procuration à ESTEVES Christine.

Etaient absents excusés : LEICHTWEISS Samuel.

Ordre du jour :

1- Installation du nouveau Comité Directeur et élection du président	5
2- Fixation de la composition du Bureau	6
3- Election des vice-présidences et des membres du Bureau	6
4- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres	10
5- Délégations données à la présidence ou vice-présidences	11
6- Fixation des indemnités de fonction du / de la Président(e) et des Vice-président(e)s.....	12
7- Désignation des délégués représentant le Syndicat au sein du Comité Directeur du SMITOM Haguenau-Saverne	13
8- Désignation des délégués AMORCE	14
9- Désignation du délégué au CNAS	14
10- Recrutement d'un agent administratif pour accroissement temporaire d'activité.....	14
11- Modalité de fonctionnement des réunions.....	15
Questions et informations diverses :	15

Propos introductif du président sortant.

M. Joseph CREMMEL, Président sortant, accueille l'ensemble des délégués présents et les félicite pour leur élection.

Il constate le renouvellement des délégués. Constitué de 27 membres, le comité directeur (CODIR) du syndicat compte 15 nouveaux membres élus. Le CODIR est renouvelé à hauteur de 56 % de nouveaux délégués.

Le président sortant présente le Smictom, son historique, son fonctionnement.

Il retrace l'historique :

- **« 14 mars 1980 : création du syndicat d'études pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur de Saverne ;**
- **30 juin 1983 : le syndicat est transformé en Smictom.** Décision de la mise en œuvre de la collecte contenue dans les ordures ménagères. Attribution des bacs aux usagers.

Parallèlement, il est décidé le **7 décembre 1983 l'adhésion au SMITOM de Haguenau-Saverne pour la délégation du traitement ;**

- **12 juin 1984 création du SMITOM Haguenau-Saverne pour l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des déchets urbains ;**
- **1990, l'usine d'incinération EVNA de Schweighouse-sur-Moder est mise en service pour un coût de 25 M€ et incinère la totalité des ordures provenant alors des 168 communes adhérentes.**

2005-2006 investissement de 4,6 M€ dans l'équipement d'un turboalternateur qui assure une valorisation complète de la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères.

Un incinérateur mis aux nouvelles normes européennes en 2010, qui conduira à des investissements complémentaires nécessaires pour un coût de 23 M€.

Le SMITOM Haguenau-Saverne dispose aussi :

- d'un centre d'enfouissement de déchets ultimes à Weitbruch,
- de plateformes de compostage des déchets verts à Bischwiller et Dettwiller,
- d'un contrat de valorisation des mâchefers avec une entreprise de travaux publics, voisine de l'incinérateur.

Le SMITOM assure la **collecte sélective du verre en apport volontaire** et le **recyclage des emballages ménagers et papiers** collectés par le Smictom en porte à porte, dans le cadre d'un contrat contractualisé avec l'éco-organisme à l'origine Eco-emballages, devenu aujourd'hui CITEO.

Le SMITOM dessert prioritairement les populations des ses adhérents, soit 233 000 habitants, pour 157 communes.

- **Le 28 juin 1991, le Smictom devient SICTOM suite au retrait du SIVOM de la Haute Moder et l'adhésion individuelle des communes le composant ainsi que celles de Bouxwiller, Kirrwiller, Kleingoeft, Knoersheim, Landersheim, Schoenbourg, Struth, Tieffenbach, Zehnacker et Westhouse-Marmoutier ;**
- **En 1997, les communes de Friedolsheim, Ringendorf et Saessolsheim rejoignent le SICTOM ;**
- **Le 21 décembre 2007, les statuts du SICTOM sont modifiés et il redevient Smictom de la région de Saverne en raison de l'adhésion des Communautés de Communes de la Région de Saverne et du Pays de Hanau en lieu et place des communes les composant.**
- **Le 1er janvier 2008 la Communauté de Communes de Marmoutier adhère au SMICTOM.**

- **Le 1^{er} janvier 2012**, la Communauté de communes du Pays de la Petite-Pierre prend la compétence ordures ménagères et se substitue aux communes.
- **Le 2 décembre 2014**, la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble adhère partiellement au syndicat en remplacement des 3 communes déjà membres : Jetterswiller, Knoersheim et Zehnacker.
- **Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2020**, la commune de Pfalzweyer intègre le Smictom en tant que membre de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre.

A ce jour, le Smictom de la région de Saverne compte **76 communes** représentant **62 458 habitants**.

Le Smictom délègue à un prestataire les collectes en porte à porte et la gestion des déchèteries. Le contrat de prestation en cours a été attribué à la Société Eco-Déchets Alsace, dans le cadre d'une durée de marché de 6 ans, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028. La société ayant rencontrée des difficultés financières à l'été 2024, le contrat a depuis été repris par **la société SEPUR**.

Le Smictom a construit et exploite 3 déchèteries : Saverne, Marmoutier, Ingwiller, **ainsi que 5 sites de déchèteries mobiles** à Dettwiller, Neuwiller-lès-Saverne, Dossenheim-sur-Zinsel, Wingen-sur-Moder et Petersbach.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le Smictom a instauré **la redevance incitative au volume et à la levée** des bacs d'ordures ménagères et sur le nombre de levées de ces bacs.

Depuis 2018, le Smictom a mis en place **une collecte séparative des biodéchets alimentaires**. Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le compostage individuel ou collectif est privilégié (promotion d'équipement et d'usage de composteurs individuels, mise en oeuvre de **18 placettes de compostage partagé en zones rurales** ou en pied d'immeuble). **115 conteneurs pour apports volontaire** en zones urbaines sont également à disposition des usagers. La collecte et le traitement des biodéchets alimentaires sont confiés par marché de prestation à la société Agrivalor Energie, qui les traite par méthanisation sur l'installation Métha'Co de Marlenheim : **800 t en 2025**.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la **simplification des consignes de tri**. **Tous les emballages et papiers dans le bac de tri** sans distinction, à l'exception unique des papiers sanitaires. L'ensemble des bacs tri à couvercle jaune sont pucés. Leur identification permet une meilleure traçabilité de la qualité du tri produit par l'utilisateur et permet sa tarification forfaitaire particulière (39 €/ an pour un bac de 240 litres, au prorata pour le bac de 770 litres).

Le Smictom gère la relation usagers et l'ensemble de la facturation des redevables pour le compte de ses adhérents ; soit environ **30 000 abonnés**.

Ce sont près de **28 000 tonnes** qui sont collectées pour moitié en déchèteries, et pour l'autre répartie entre les collectes en porte à porte et celles en apport volontaire (verre, biodéchets alimentaires) ; **soit 445 kg / an / habitants** (données 2024).

Le Smictom **emploie 13 agents** (12, 4 équivalents temps plein) :

- ✓ 1 directeur/ingénieur,
- ✓ 1 chargée de mission prévention et biodéchets,
- ✓ 1 chargée de communication,
- ✓ 1 responsable administration générale, comptabilité, ressources humaines,
- ✓ 1 assistante de gestion administration, redevance incitative, facturations,
- ✓ 1 assistante de gestion déchèteries, filières REP / Eco-organismes, pré-collecte,
- ✓ 3 agents administratifs d'accueil et de gestion de la relation usagers,
- ✓ 2 ambassadrices du tri et de la prévention,
- ✓ 2 conseillers biodéchets - maître composteur, prévention / réduction des déchets verts.

Pour 2025, les élus ont voté **un budget de 9 863 000 €**

8 113 000 € fonctionnement

1 750 000 € investissement

Le budget du SMITOM Haguenau-Saverne : 25 844 559 €

18 709 267 € fonctionnement

7 135 292 € investissement

Les projets en cours et à venir :

- réfection des maçonneries des quais, voiries, clôtures, amélioration des éclairages des déchèteries,
- création d'une nouvelle déchèterie en remplacement de celle actuelle de Saverne,
- mise en œuvre du nouveau site internet et de l'application numérique de relation aux usagers,
- continuité de la mise en œuvre des actions inscrites au PLPDMA 2023-2028,
- amélioration de la qualité du tri, diminution des refus de tri dans les bacs. Objectif: retour à la qualité d'avant 2022, revenir à un taux de refus situé entre 15 et 18 % voire moins. Actuellement ce taux atteint 25% (dégradation constante depuis 2022).
- continuité de l'expérimentation de la solution FICHA pour le contrôle automatisé par caméra et logiciel à intelligence augmentée (IA) de la qualité du tri lors de la vidange du bac. Equipement à tous les véhicules de la collecte du tri possible et souhaité à terme.
- renouvellement des marchés de collecte tous à échéance au 30 juin 2028. »

1- Installation du nouveau Comité Directeur et élection du président

Délibération 2026_0512_1

Le président sortant procède à l'appel nominatif des délégués de chaque collectivité membre du Smictom. Il constate que le quorum est atteint. Il déclare les membres du Comité Directeur installés pour 6 années dans leurs nouvelles fonctions.

Il invite le doyen d'âge du nouveau Comité Directeur, à savoir lui-même, à assurer la présidence de la réunion en vue de l'élection de la présidence.

M.CREMMEL propose la désignation d'un-e secrétaire de séance, d'un ou plusieurs assesseurs pour le bureau de vote. M. Julien GUTH se propose pour le secrétariat. Il est nommé secrétaire. Seul M. Yves STEVAUX se propose comme assesseur. Il est nommé assesseur.

M. CREMMEL procède à l'appel à candidature pour la présidence du syndicat.

Candidatures déclarées : CREMMEL Joseph

Election de la présidence :

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

CREMMEL Joseph	24
----------------	----

M. CREMMEL Joseph, avec 24 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclaré élu président. Il déclare accepter cette fonction, et est immédiatement installé.

2- Fixation de la composition du Bureau

Délibération 2026_0512_2

Le président informe les membres du Comité Directeur que les statuts du SMICTOM prévoient la constitution d'un Bureau comprenant, outre la présidence, un ou plusieurs postes de vice-présidences, et éventuellement un ou plusieurs autres membres.

Le président rappelle que jusqu'alors, les vice-présidences assuraient une représentativité géographique du territoire, ce qui permet une proximité avec les habitants des différentes collectivités adhérentes au syndicat.

Le président propose la répartition suivante :

Une vice-présidence pour la ville de Saverne

Une pour la Communauté de communes du Pays de Saverne

Deux pour la Communauté de communes Hanau La Petite Pierre

Le président propose par la suite de signer des délégations, et de confier à chaque vice-présidence une thématique :

Gestion des biodéchets

Programme local de prévention

Déchèteries et travaux

Performances de tri et dépôts sauvages

Le Bureau se réunit principalement en fin de journée, mais les vice-présidences peuvent être amenées à participer à des réunions de travail en journée.

Proposition de fixer à quatre le nombre des vice-présidences, et de compléter le bureau par trois à quatre membres assesseurs.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les propositions du président pour la fixation de la composition du Bureau.

3- Election des vice-présidences et des membres du Bureau

Délibération 2026_0512_3

Première vice-présidence

Le président lance un appel à candidature pour la première vice-présidence, qui représenterait la ville de Saverne.

Sont candidat(e)s : OBERLE Carine

La candidate se présente.

« Bonjour à tous,

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Carine OBERLE, conseillère municipale de Saverne et depuis 2014 j'ai l'honneur de siéger au sein de ce syndicat en tant que 1^{ère} vice-présidente et de m'impliquer particulièrement sur le volet biodéchets.

J'ai eu à cœur de porter des actions concrètes : mise en place et choix des points d'apport volontaire des biodéchets, développement des placettes de compostage, je participe également au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Je suis également engagée sur le terrain dans plusieurs associations en lien avec la réduction des déchets.

Présente aux réunions, impliquée dans les projets, comme le nouveau site internet et la multiplication des dépôts des déchets verts, je prends part aux décisions.

Enfin, je tiens à souligner ma grande disponibilité, facilitée par mon organisation professionnelle, qui me permet d'être pleinement investie dans mes fonctions.

Aujourd'hui je souhaite continuer mes missions, avec un objectif simple : être utile, présente et à l'écoute.

C'est pourquoi je sollicite votre confiance pour continuer à exercer les fonctions de vice-présidente. »

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

OBERLE Carine	23
---------------	----

Mme OBERLE Carine, avec 23 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclarée élue dans ses fonctions de vice-présidente du SMICTOM. Elle déclare accepter cette fonction, et est immédiatement installée.

Deuxième vice-présidence

Le président lance un appel à candidature pour la deuxième vice-présidence, qui représenterait la Communauté de communes Hanau La Petite Pierre.

Sont candidat(e)s : DOEPPEN Hans

Le candidat se présente.

« Je suis maire de la commune d'Ingwiller, vice-président sortant délégué au suivi du fonctionnement des déchèteries.

Je propose le renouvellement de mon engagement, en mettant en avant mon expérience et expertise dans le suivi des travaux. J'invite à la création d'un groupe de travail pour déterminer et mettre en œuvre le programme des travaux étudiés en fin de mandat, pour la rénovation des quais et voiries des trois déchèteries fixes. Aussi, de rappeler le projet en suspens de trouver le terrain adéquat pour une éventuelle nouvelle déchèterie, en remplacement de celle actuelle trop petite de Saverne.

Merci de me renouveler votre confiance. »

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

DOEPPEN Hans	23
--------------	----

M. DOEPPEN Hans, avec 23 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclaré élu dans ses fonctions de vice-président du SMICTOM. Il déclare accepter cette fonction, et est immédiatement installé.

Troisième vice-présidence

Le président lance un appel à candidature pour la troisième vice-présidence, qui représenterait la Communauté de communes du pays de Saverne.

Sont candidat(e)s : KOPP Audrey

La candidate se présente.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec beaucoup de motivation et de sincérité que je présente aujourd'hui ma candidature au poste de vice-président du Smictom.

Depuis maintenant six années, j'ai eu l'honneur de siéger au sein de notre syndicat et d'être en charge de la prévention et de la communication. Durant ce mandat, nous avons mené ensemble plusieurs actions importantes au service de notre territoire et de nos habitants.

Nous avons notamment travaillé à la création du PLPDMA, puis à sa mise en œuvre concrète afin d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux départemental, régional et national en matière de réduction des déchets et de prévention.

Nous avons également souhaité renforcer le lien avec les habitants grâce à la mise en place d'un nouveau site internet, plus moderne et plus accessible. Cet outil permet aujourd'hui de donner davantage de visibilité aux actions du syndicat, de faciliter les démarches des administrés et d'informer régulièrement la population sur les services et les évolutions concernant la gestion des déchets.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, mené avec les élus, les agents et l'ensemble des partenaires du syndicat. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur engagement.

Si vous m'accordez votre confiance pour cette vice-présidence, je poursuivrai ce travail avec le même sérieux, la même disponibilité et la volonté constante d'améliorer le service rendu à nos habitants tout en répondant aux enjeux environnementaux qui sont devant nous.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance. »

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

KOPP Audrey	24
-------------	----

Mme KOPP Audrey avec 24 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclarée élue dans ses fonctions de vice-présidente du SMICTOM. Elle déclare accepter cette fonction, et est immédiatement installée.

Quatrième vice-présidence

Le président lance un appel à candidature pour la deuxième vice-présidence, qui représenterait la Communauté de communes Hanau La Petite Pierre.

Sont candidat(e)s : DORCHNER Christian

Le candidat se présente.

« Je suis Christian DORCHNER maire de la commune de Wingen-sur-Moder, vice-président sortant délégué aux performances du tri et à la problématique des dépôts sauvages.

Je souhaite renouveler mon engagement, notamment à travailler prioritairement à la qualité du geste de tri pour diminuer les refus de tri qui ont un impact financier sur le coût de recyclage des emballages et papiers.

Aussi de veiller à la résorption et non-prolifération des dépôts sauvages.

Merci de me renouveler votre confiance. »

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	11

Ont obtenu :

DORCHNER Christian	19
--------------------	----

M. DORCHNER Christian, avec 19 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclaré élu dans ses fonctions de vice-président du SMICTOM. Il déclare accepter cette fonction, et est immédiatement installé.

Il est ensuite procédé à l'élection des autres membres du Bureau.

Le président lance un appel à candidatures pour l'élection des membres du Bureau.

Sont candidat(e)s : BURKEL Mélanie, LAFONT Mathilde, WALTER Laurent

Les candidatures au Bureau sont validées à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Ces membres du Bureau sont immédiatement installés et déclarent accepter d'exercer cette fonction.

4- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération 2026_0512_4

Le président informe le Comité Directeur qu'il y a lieu de créer une Commission d'Appel d'Offres, qui se compose de la présidence, membre de droit, et de cinq délégué(e)s titulaires. Il est également recommandé de désigner des délégué(e)s suppléant(e)s, afin d'avoir le quorum pour siéger en cas d'absence d'un ou de plusieurs membres titulaires.

Le président informe les membres du Comité Directeur qu'ils/elles peuvent décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas avoir recours au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Délégués titulaires :

Le président de droit : CREMMEL Joseph

- M. DOEPPEN Hans
- M. DORSCHNER Christian
- M. HITTINGER Denis
- Mme KOPP Audrey
- Mme OBERLE Carine

Délégués suppléants :

- Mme ESTEVES Christine
- M. LAMBOUR Christophe
- Mme MULLER Elisabeth
- M. SCHMITT René
- M. STEVAUX Yves

Les membres déclarent accepter cette fonction.

5- Délégations données à la présidence ou vice-présidences

Délibération 2026_0512_5

Le président expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (article L 2122-22) qui permettent au Comité Directeur de déléguer à la présidence un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat, il est proposé au Comité Directeur, pour la durée du présent mandat, de confier au président les délégations suivantes :

- 1- de procéder, dans les limites du montant approuvé lors du vote du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget (loi 10/02/2009) ;
- 3- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5- de créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SMIC-TOM ;
- 6- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 9- d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 10- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat ;
- 11- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 3 000 000 € par année civile.

Article L.2122-23 du CGCT :

Les décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Comités Directeurs portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un/une vice-président(e) agissant par délégation de la présidence, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises en cas d'empêchement du président, par le Comité Directeur.

Le président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Directeur.

Le Comité Directeur peut toujours mettre fin à la délégation par délibération.

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les dispositions ci-dessus et d'autoriser le président et en cas d'absence de celui-ci, les vice-

président(e)s, à signer les pièces correspondantes.

6- Fixation des indemnités de fonction du / de la Président(e) et des Vice-président(e)s

Délibération 2026_0512_6

Les indemnités de fonction sont destinées à couvrir les frais auxquels sont exposés la présidence et les vice-présidences du fait de leurs fonctions. L'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat.

Les indemnités sont fixées en application de l'article L 5211-12 du CGCT.

Pour un syndicat mixte fermé, les montants maximaux bruts mensuels sont fixés comme suit :

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1er janvier 2026 :

4 110,52 €

Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE SANS FISCALITÉ PROPRE :

SYNDICATS DE COMMUNES

**SYNDICATS MIXTES COMPOSÉS EXCLUSIVEMENT DE COMMUNES ET D'ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

Le président propose d'appliquer le barème correspondant aux montants fixés pour les syndicats mixtes fermés composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale.

Vu le CGCT et en particulier l'articles L 5211-12,

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le montant de l'indemnité de fonction comme suit avec effet à la date de prise de fonction ; soit au 12 mai 2026 :

Présidence : taux retenu 29,53 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

Vice-présidences : taux retenu 11,81 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

7- Désignation des délégués représentant le Syndicat au sein du Comité Directeur du SMITOM Haguenau-Saverne

Délibération 2026_0512_7

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) de Haguenau-Saverne est administré par un Comité Directeur composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat.

Conformément aux statuts du SMITOM, il convient de désigner huit délégués et huit suppléants.

Le président lance un appel à volontaires.

Le Comité Directeur,

DESIGNE les délégués titulaires du SMITOM de Haguenau-Saverne :

- DANNER Alain
- DOEPPEN Hans
- DORSCHNER Christian
- KRAPFENBAUER Marc
- CREMMEL Joseph
- HITTINGER Denis
- MUCKENSTURM Jean
- OBERLE Carine

DESIGNE les délégués suppléants :

- KRIEGER Bernard
- SCHMITT René
- WALTER Laurent
- BURCKEL Mélanie
- GUTH Julien
- LAMBOUR Christophe
- MULLER Elisabeth
- STEVAUX Yves

8- Désignation des délégués AMORCE

Délibération 2026_0512_8

Le SMICTOM adhère à AMORCE depuis 2018 : www.amorce.asso.fr

AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie. Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectif d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le président fait appel à candidats pour être délégué auprès d'AMORCE pour le SMICTOM. Il est nécessaire de désigner un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

Sont candidates : Mme KOPP Audrey, Mme OBERLE Carine.

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de continuer à adhérer à AMORCE,

DESIGNE pour représentants au sein des diverses instances de l'association :

- Mme OBERLE Carine, titulaire ;
- Mme KOPP Audrey, suppléante.

9- Désignation du délégué au CNAS

Délibération 2026_0512_9

Comité National d'Action Sociale (CNAS) : www.cnas.fr

La présidence informe que le SMICTOM adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales) depuis 2012, pour permettre au personnel de bénéficier de ses prestations.

Il convient de désigner le délégué pour porter la voix du SMICTOM au sein des instances du CNAS et réciproquement, et notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle.

La durée du mandat du délégué est celle du mandat municipal.

La présidence appelle à volontaire.

Mme OBERLE Carine est volontaire.

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme OBERLE Carine déléguée au CNAS.

10- Recrutement d'un agent administratif pour accroissement temporaire d'activité.

Délibération 2026_0512_10

Pour pallier aux besoins des services, qui doivent partiellement se restructurer pour faire face à l'absence temporaire de l'agent titulaire au poste de gestion administrative, comptabilité, ressources humaines, inscrit au

tableau des effectifs, il est proposé d'avoir recours à un emploi complémentaire pour une durée hebdomadaire inférieure ou égale à 35 heures.

En fonction des besoins, la période de contractualisation pourra varier de la semaine au mois, sans pouvoir dépasser un cumul de douze mois sur une période de dix-huit mois, conformément à la réglementation.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération se fera sur la base des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale des grades d'adjoints administratifs ou de rédacteurs. L'ISFE pourra venir compléter la rémunération indiciaire, sans pour autant dépasser une rémunération horaire brute globale et forfaitaire de 20 €.

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le recours au recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir au besoin d'accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'une réorganisation des services, nécessaire à faire face à l'absence de l'agent titulaire au poste de gestion administrative, comptabilité, ressources humaines, inscrit au tableau des effectifs.

AUTORISE le président à pourvoir au recrutement d'un agent contractuel, dans le cadre d'une contractualisation horaire hebdomadaire variable, inférieure ou égale à 35 heures, et pour une rémunération horaire brute globale et forfaitaire maximum fixée à 20 €.

11- Modalité de fonctionnement des réunions

Le jour de réunion retenu pour les réunions des délégués du Smictom était jusque-là le plus souvent le mardi. Il est proposé de poursuivre sur ce fonctionnement, car les autres jours de la semaine sont souvent consacrés aux réunions en mairie ou dans les Communautés de communes.

Conformément à l'article L2121-10 du CGCT, les convocations sont désormais transmises de manière dématérialisée ou, si les délégués en font la demande, adressées par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Les documents joints à la convocation pourront être projetés en séance afin qu'il ne soit pas nécessaire que chacun les imprime.

Fonctionnement usuel retenu :

Jour de réunion le mardi

Horaire des comités directeurs : 18h30

Questions et informations diverses :

- **Date de la CAO pour attribution du marché de fourniture des bacs de collecte.**

Date retenue : jeudi 11 juin à 18h00

- **Date pour réunion du groupe de travail travaux déchèteries** (date à convenir avec le BE SODEREF), prévoir la demi-journée (sur une après-midi de 13h30 à 18h30) visite des sites + point en salle pour proposition des travaux à retenir, à prioriser ...

Constitution d'un groupe de travail proposé par le vice-président en charge des déchèteries, comme suit :

- Hans DOEPPEN
- Laurent WALTER

- Mélanie BURCKEL
- Jean MUCKENSTRUM

- **Information sur la requête déposée par un usager auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg : contestation du recouvrement de la redevance incitative.**

Le président informe du dossier et de la sollicitation auprès d'un conseil juridique pour analyse et réponse à apporter à la requête. D'indiquer qu'il apparaît que le fait de recouvrir le service au titre d'une redevance, positionne le service comme étant un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui amènera certainement le juge du tribunal administratif à ce déclaré incompétent en la matière, et de renvoyer le dossier auprès du Tribunal d'Instance. Affaire à suivre.

- **Information : proposition pour visite du centre de tri et autres unités de traitement sur juillet / août**

Date possible pour juillet : le mercredi 8 juillet départ à confirmer 13h00 / 13h30 (organisation voyage en bus)

M. SCHMITT propose sur le retour la visite de l'entreprise RITLENG à HOERT (67) qui traite les déchets de plâtres issus des apports en déchèteries.

M. MARIE indique qu'effectivement en fonction du nombre des inscrits, il sera possible d'envisager peut-être une deuxième visite dans l'après-midi sur la route du retour, ou d'un autre site de recyclage à proximité du centre de tri ALTEM. La société DERICHEBOURG en partenariat avec ENVIE (entreprise d'insertion) dispose d'un site de recyclage des Déchets Electriques et Electroniques (DEEE) sur Strasbourg, qu'il serait aussi possible de visiter. Des contacts seront pris avec les prestataires, éventuellement par le biais des éco-organismes (Ecosystem pour les DEEE), pour étudier les possibilités.

Le site de méthanisation Métha'Co de Marlenheim est aussi possible, selon la taille du groupe.

- **Information sur la mise en service prochaine du nouveau site internet. Consultation des avis des élus :**

Les élus sont invités à consulter le site temporaire dédié à la post-production. La chargée de communication adressera dans les prochains jours un mail avec le lien pour se connecter. Elle transmettra ses coordonnées aux membres du CODIR, qui pourront faire part de leurs avis. Une présentation du site et de l'application numérique pour smartphones seront faites lors de la prochaine réunion du CODIR.

- **Définition de la date du prochain CODIR nécessaire d'être réuni avant le 30 juin**, notamment pour le vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU), et la présentation du rapport annuel entre autres.

Date retenue à la majorité des disponibilités du plus grand nombre :

jeudi 11 juin à 18h30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Saverne

Aucun autre point n'étant soulevé, le Président clôt la séance à **20h45**.

Le secrétaire de séance

Julien GUTH

Le Président

Joseph CREMMEL